

🌐 Regards sur le monde | FRANCE

> ALINE DAILLÈRE, responsable des programmes France (police, prison) ▫

VIOLENCES POLIÉRIÈRES. BRISONS LE SILENCE !

ALI ZIRI, MORT AU COURS D'UN BANAL CONTRÔLE ROUTIER

Pendant 18 mois, de juin 2014 à décembre 2015, l'ACAT a enquêté sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France. Elle a examiné 89 situations de violences policières alléguées survenues entre 2005 et 2015. Le décès d'Ali Ziri est l'un des cas emblématiques qu'elle a étudiés.

Ali Ziri avait 69 ans. Le 11 juin 2009, il fête avec un vieil ami le futur mariage de son fils. Après avoir bu, les deux hommes repartent en voiture. En route, ils sont interpellés par la police pour un banal contrôle routier. Rapidement menottés, ils sont arrêtés et transportés dans un car de police pour être placés en garde-à-vue. Arezki Kerfali, l'ami d'Ali Ziri, âgé de 62 ans et handicapé, sort de la garde à vue le corps et le visage tuméfiés. Ali Ziri, lui, est décédé des suites de son interpellation. Sept ans après son décès, nous ne savons toujours pas comment ce sexagénaire est décédé. Aucun policier n'a été sanctionné et la Justice française a définitivement clos le dossier.

Un corps couvert d'hématomes

Officiellement, Ali Ziri est décédé par « arrêt cardiaque ». Mais comment expliquer que son corps soit arrivé couvert de bleus à l'institut médico-légal ? 27 hématomes ont été décelés lors de son autopsie. Si leur nombre est inquiétant, leur taille est encore plus éloquente : 12 à 15 centimètres de diamètre chacun. Comment expliquer que ce monsieur, âgé et de petite taille, dont le seul délit avait été de se retrouver en état d'ébriété dans un véhicule qu'il ne conduisait pas, se soit retrouvé avec autant de traces de coups ? Depuis 2009, les proches essaient toujours de comprendre ce qu'il s'est passé et d'où proviennent ces bleus.

L'hypothèse d'une asphyxie par pliage

Un rapport médical évoque en outre des signes d'asphyxie. Comment ne pas y voir un lien avec le « pliage » pratiqué sur Ali Ziri par les policiers pendant son interpellation ? La technique du pliage consiste à maintenir une personne assise, la tête appuyée sur les genoux, afin de la contenir. Elle est susceptible de provoquer une asphyxie posturale et est res-

ponsable de plusieurs décès. Deux hommes en sont morts en France fin 2002. Elle est interdite dans plusieurs pays en raison de sa dangerosité. Concernant Ali Ziri, un agent de police a reconnu avoir utilisé cette technique pendant quelques minutes dans le véhicule qui le conduisait du lieu de son interpellation jusqu'au commissariat. Pourtant, alors même que le ministère de l'Intérieur affirmait à l'ACAT que cette technique est officiellement interdite, aucune sanction n'a été prise contre l'agent qui a reconnu l'avoir pratiqué.

Des traitements inhumains et dégradants

Saisie de cette affaire, la commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a enquêté sur les circonstances du décès d'Ali Ziri. Sa décision est sans ambiguïté : à deux moments au moins, Ali Ziri a été victime de traitements inhumains et dégradants. Dans un premier temps lorsque les policiers l'ont « violemment tiré au niveau du cou » pour l'extraire du véhicule de police.

« Au regard des faits reprochés à Ali Ziri (un outrage), de son état d'ivresse manifeste (2.40 grammes d'alcool par litre de sang), de son âge (69 ans), du fait qu'il était menotté dans le dos et assis à l'arrière d'un véhicule de police (...), la Commission considère qu'il ne représentait aucun danger, ni pour lui-même, ni pour la dizaine de fonctionnaire présents autour du véhicule. La précipitation et la violence avec lesquelles Ali Ziri a été extrait du véhicule étaient disproportionnées et constituent un traitement inhumain et dégradant » (CNDS)¹

Puis au sein même du commissariat, lorsqu'Ali Ziri et son ami sont restés allongés au sol dans leur vomissures pendant près d'une heure « à la vue de tous les fonctionnaires de police présents qui ont constaté leur situation de détresse ».

Pour aller plus loin

Rapport de l'ACAT sur les violences policières *L'ordre et la force* »

Blog du Collectif Vérité et justice pour Ali Ziri
www.collectif-ali-ziri.over-blog.com

Film « Qui a tué Ali Ziri ? », de Luc Decaster, Zeugma Film



Une enquête judiciaire peu approfondie

Les faits sont accablants, et pourtant. Comme dans toute affaire, une enquête approfondie et impartiale aurait dû être conduite afin de clarifier les circonstances de ce décès et d'identifier les agents responsables. Pourtant, il n'est pas rare dans les affaires mettant en cause des violences policières que ces critères fassent défaut. Ainsi, dans le cadre de l'enquête judiciaire, les proches d'Ali Ziri ont demandé en vain que certains actes d'enquête soient effectués afin de faire la lumière sur cette interpellation du 9 juin 2009. Selon Stéphane Maugendre, l'avocat de la famille, les tribunaux n'ont jamais été jusqu'au bout de l'instruction : ils n'ont pas réalisé de reconstitution des faits, n'ont jamais auditionné les témoins, n'ont pas visionné les images de la caméra de surveillance du commissariat. Ces demandes ont toutes été refusées par le juge d'instruction au motif qu'elles « ne sont pas de nature à apporter des éclaircissements sur la cause du décès de M. Ziri ». La plainte de la famille d'Ali Ziri s'est finalement soldée par un non-lieu, confirmé par la Cour de Cassation qui, en février 2016, a jugé que « les policiers n'ont fait usage que de la force strictement nécessaire », et que « l'enquête a été complète ». La famille envisage désormais de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. ▫

Recommandations de l'ACAT issues du rapport *L'ordre et la force de l'ACAT*

- Interdire la technique du « pliage »
- Créer un organe d'enquête indépendant

DES COLLECTIFS ET DES FILMS POUR PARLER DES VIOLENCES POLIÉRIÈRES

> Qui a tué Ali Ziri ?

Un film pour parler des violences policières



Au mois de juin, à l'occasion de l'anniversaire du décès d'Ali Ziri, l'ACAT vous invite à visionner le film « Qui a tué Ali Ziri ? » et à organiser des projections publiques. À travers le cas emblématique du décès de ce sexagénaire, ce film, soutenu par l'ACAT, revient sur le combat du collectif « Vérité et justice pour Ali Ziri ». Il interroge à la fois le comportement de certains policiers, le rôle des responsables politiques et le fonctionnement de l'institution judiciaire. Excellent support d'information et de sensibilisation, ce film permet d'aborder

la question des violences policières et de l'impunité. Un guide destiné à vous donner des clés pour comprendre le film est à votre disposition. Vous y trouverez des informations générales sur le documentaire, des conseils pour organiser une projection ou un débat et des éléments de contextualisation sur la thématique. Nous comptons sur vous !

AGIR : vous pouvez organiser une projection du film « Qui a tué Ali Ziri ? »

> Un collectif citoyen pour faire éclater la vérité

Après la mort d'Ali Ziri, ses proches, amis, voisins et des habitants de sa ville ont formé, avec une trentaine d'associations, le collectif « Vérité et Justice pour Ali Ziri ». Ce collectif citoyen s'acharne à chercher la vérité et à ne pas laisser la mort de cet homme tomber dans l'oubli. De non-lieu en non-lieu, de cour d'appel en cour de Cassation, ils se battent pour obtenir justice et faire reculer les violences policières. Ce type de collectif de soutien aux victimes de violences policières se multiplie et constitue souvent une ressource et un soutien précieux. Engager le combat pour la justice nécessite bien souvent d'être solidement entouré, d'avoir la capacité de rassembler des preuves et de mobiliser autour de soi. Seul, il est extrêmement difficile de s'accrocher à la procédure et de faire avancer le dossier.

1. La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a été fusionnée au sein du Défenseur des droits en 2011. Cette autorité indépendante est chargée, entre autre, d'enquêter sur des affaires individuelles dont elle est saisie, et notamment des cas de violences policières. Elle rend des avis transmis aux autorités concernées mais qui n'ont pas force obligatoire.